



Syndicat National des Personnels de  
l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire  
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS  
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62  
[snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)  
[www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org)  
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?ref=nf>  
<https://twitter.com/snpespjj>



ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN

## Déclaration préliminaire CTC PJJ du 16 décembre 2019

Alors que:

- des millions de personnes sont actuellement mobilisées contre le projet de réforme des retraites, pour la défense des services publics et de l'emploi en participant à des manifestations et des actions partout en France
- des salarié.e.s sont en grève perdant des journées de salaire pour lutter contre les orientations du gouvernement.
- le taux de grévistes au sein de la PJJ a été particulièrement élevé lors de la journée du 5 décembre et que certain.e.s se sont inscrit.e.s dans un mouvement reproductible, participant à des actions interprofessionnelles et intersyndicales. Certains occupent leur service pour protester contre les projets gouvernementaux, la dégradation de leurs conditions de travail et la casse de leurs missions d'éducation. C'est le cas depuis le 12 décembre au STEMIOI d'Amiens,

la Fonction Publique continue de convoquer des groupes de travail, le ministère de la Justice continue de convoquer des Comités Techniques Ministériels, la PJJ continue de convoquer des Comités Techniques Centraux, comme si de rien n'était.

Et le gouvernement pense encore pouvoir persuader la population et les syndicats que son projet de réforme est inéluctable parce qu'il apporterait plus de justice sociale, tout en expliquant que celui-ci sera tout de même reporté aux générations futures.

**Impliqué dans toutes ces luttes, en soutien à tous les agents mobilisés le SNPES-PJJ/FSU ne siègera pas à ce Comité Technique Central** uniquement convoqué pour information sur le bilan social.

En terme de bilan social celui du gouvernement, du ministère de la Justice et de la PJJ sont catastrophiques. Nous sommes face à une véritable casse des acquis sociaux conquis par les travailleurs et les travailleuses.

En ce qui concerne le service public de la justice, le Ministère, loin de lui donner les moyens conséquents dont il a besoin, l'éloigne des justiciables par la fermeture de tribunaux de proximité, la privatisation de certains contentieux, le renforcement de la fracture numérique par l'informatisation des démarches.

Son indépendance est fragilisée. Les libertés individuelles et collectives sont restreintes. Les violences policières se multiplient tout en restant largement impunies

L'abrogation de l'ordonnance de 1945 et la rédaction d'un projet de CJPM viennent indéniablement consacrer les politiques répressives à l'œuvre depuis plus d'une vingtaine d'années à l'égard de la jeunesse, et parmi elle, des enfants les plus en difficulté.

Face à ces attaques, seule la mobilisation pourra contraindre le gouvernement à renoncer à ses projets libéraux et destructeurs.

C'est pourquoi le SNPES-PJJ/FSU appelle l'ensemble des personnels :

- à s'associer aux actions locales en cours dans les services de la PJJ ou avec l'intersyndicale comme cela se passe devant les dépôt de bus de la RATP.
- à rejoindre les manifestations qui se dérouleront le 17 décembre et seront aussi un temps fort de grève et de mobilisation.
- à poursuivre les mobilisations au-delà de cette date tant que le gouvernement n'entendra pas la nécessité d'abandonner ses réformes projetées ou en cours pour des politiques sociales d'ampleur.

La DPJJ doit également assumer ses responsabilités face à ce mouvement de contestation.

**Alors le 17 décembre toutes et tous dans la rue pour faire reculer le gouvernement !**

Paris le 16/12/2019